

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 décembre 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2021-43**

OBJET : **Marché de bornes de recharge de véhicules électriques (IRVE)**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.



M. le Président rappelle que, dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine, auquel adhère le SDEER depuis 2018, le SDEER est engagé dans un marché passé en juillet 2021 par le syndicat TE47 pour l'achat conjoint de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques.

Ce marché a une structure analogue à une forme de centrale d'achat pour les types de bornes suivants (plusieurs types de bornes à chaque fois) :

- recharge mono-standard 3-24 kW (*wallbox*)
- recharge bi-standard 11-22 kW
- recharge bi-standard 24 kW
- recharge bi-standard 36-50 kW

Le marché a été passé par TE47 pour les deux syndicats SDEER17 et SDEG16. Il a une durée de 3 ans.

Toutefois, pour le SDEER, le volume prévisionnel d'achat de bornes à court terme (notamment pour les 27 bornes aidées dans le cadre du Plan de relance) conduira à dépasser largement le plafond du marché, qui se monte à 350 000 euros (HT).

Dès lors, M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer un appel d'offres pour des bornes de recharge de véhicules électriques, et notamment sur :

- le contenu et le volume des marchés correspondants ;
- l'allotissement de ces marchés ;
- la durée de ces marchés.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que le SDEER lancera un appel d'offres pour l'achat conjoint de fourniture, installation et mise en service de bornes de recharge publique de véhicules électriques pour une durée de deux ans avec une échéance au plus tard le 30 juin 2024, à compter de l'échéance du marché en cours passé par TE 47 ;

2 - Décide que le marché sera composé d'un lot unique pour les bornes hors charge à haute puissance ;

3 - Donne mandat à M. le Président pour définir les documents de marché et procéder à la mise en œuvre des publications correspondantes, selon les dispositions du code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*